

Orban va constitutionnaliser l'interdiction de l'immigration

HONGRIE Le Premier ministre hongrois veut empêcher que l'UE puisse lui imposer l'accueil de réfugiés

Les choses ne devraient pas traîner en Hongrie en matière de plans anti-immigration, et si l'on en croit son Premier ministre Viktor Orban, le conflit avec l'Union européenne semble inévitable. Le dirigeant hongrois, qui a remporté un troisième mandat d'affilée le mois dernier, a annoncé vendredi matin à la radio qu'il comptait rapidement remettre sur la table son projet d'amendement de la Constitution visant à rendre illégale toute décision d'accueil de migrants ou de réfugiés qui ne serait pas adoptée par le parlement national.

Cette proposition, que Viktor Orban avait soumise sans succès à référendum en octobre 2016 (la participation avait été trop faible), vise à protéger la Hongrie de décisions européennes sur les partages de migrants par quotas. Telle celle prise par l'UE en 2015 sur les « relocalisations », et qui fait l'objet d'un nouveau paquet

législatif en cours de négociation entre les 28.

Vendredi matin donc, le dirigeant hongrois qui avait axé toute sa campagne sur le thème de la migration, a confirmé que, grâce à la majorité des deux tiers qu'a remportée son parti, il compte rapidement déposer un projet de modification de la Constitution, en vertu duquel aucune popula-

tion extra-européenne ne pourra être installée en Hongrie. Ni aucune législation européenne mise en œuvre, qui enfreindrait l'intégrité territoriale du pays ou la volonté de son peuple.

Le même projet, selon Viktor Orban, englobera l'initiative « stop Soros », du nom du milliardaire et philanthrope américano-hongrois que le Premier

ministre accuse de favoriser l'immigration via les ONG qu'il finance dans son pays d'origine. Ce volet législatif prévoira que les ONG « soutenant l'immigration » devront se signaler auprès des autorités, mais aussi indiquer les montants consacrés à cet objectif provenant de dons étrangers. Ces dons seront de surcroît soumis à un impôt dont les bénéfices iront à la protection des frontières ! Enfin, le pompon : les personnes étrangères menant des activités liées à l'immigration (ou l'immigration illégale ? ce n'est pas très clair) seront expulsées du pays. Jusque-là, il avait été seulement (!) question de frapper ces personnes de mesures de restriction de circulation à proximité des frontières du pays...

Outre qu'il est difficile d'imaginer comment pareilles mesures pourraient être juridiquement fondées dans un Etat de droit, la question risque rapidement de

devenir européenne puisque la motivation du premier amendement évoqué plus haut est clairement de bloquer l'application en Hongrie de décisions ou législations de l'UE. *Le Soir* a posé la question à la Commission européenne. Natasha Bertaud, la porte-parole en charge des questions de migration, nous a d'abord répondu que l'institution

« n'a pas pour usage de commenter des annonces avant qu'elles ne soient traduites dans l'action ». Mais « ceci dit, il va sans dire que tous les États membres de l'UE sont signataires de la convention de Genève, et sont tenus de respecter la loi internationale et la législation collectivement décidée par l'UE ». En réalité, le traité de l'UE attribue bel et bien des compétences à l'Union en matière de migration, en particulier dans les cas d'afflux soudain et massif de migrants. Si la Hongrie adopte les mesures annoncées par M. Orban, il est plus que probable que le conflit se retrouverait rapidement devant la Cour de justice de l'UE... Ce nouveau durcissement annoncé intervient alors que la Hongrie a bloqué cette semaine à une conférence ministérielle sur la migration à Marrakech, une déclaration de l'UE sur un plan de coopération avec les pays africains. ■

JUREK KUCZKIEWICZ

« Nous allons défendre la culture chrétienne et nous ne livrerons pas le pays aux étrangers » VIKTOR ORBAN, 4 MAI